

Mardi 5 janvier 2021

## Communiqué de presse

# Covid-19 : ouverture de 2 centres de vaccination pour les professionnels de la santé de l'Amiénois

Après réception d'une première livraison de vaccins contre la Covid-19 à destination des professionnels de santé ce mardi 5 janvier, **le CHU Amiens-Picardie coordonne le démarrage de la vaccination des professionnels de la santé.**

Il s'agit de permettre la vaccination des professionnels de la santé **de plus de 50 ans, ou avec une comorbidité** (salariés des établissements de santé ou médico-social (professionnels du soin, personnels techniques, administratifs...) ou y exerçant en continu (prestataires de services, ambulanciers...), professionnels exerçant en libéral, pompiers, aides à domicile...).

Ainsi, sur les sites du CHU Amiens-Picardie, 2 centres de vaccination ouvrent à compter du jeudi 7 janvier 2021 :

- Sur le site nord (place Victor Pauchet Amiens) : pour **tous les professionnels de la santé** (du CHU Amiens-Picardie et hors CHU)
  - o Lundi au vendredi de 12h à 20h
  - o Samedi de 10h à 18h
  - o Dimanche de 9h à 13h
- Sur le site sud du CHU (Rond-point du Pr Christian Cabrol Amiens) : du lundi au vendredi, **exclusivement réservé aux personnels du CHU Amiens-Picardie.**

Au CHU Amiens-Picardie, environ 2.000 professionnels sont concernés par cette campagne de vaccination. Une large campagne d'information est en cours pour que chacun puisse, dûment informé, donner librement son consentement éclairé pour cette vaccination.

En pratique, chaque professionnel de santé, du CHU ou non-CHU, va **prendre un RDV en ligne via la plateforme [www.predice.fr](http://www.predice.fr) - rubrique e RDV**. Il aura à compléter un questionnaire médical et à se présenter avec ce document au RDV.

Le RDV pour le rappel, à 21 jours  $\pm$  1 jour, sera convenu à l'issue de la 1<sup>ère</sup> injection.

Le jour du RDV fixé, le professionnel se présentera sur le lieu prévu. Après vérification de son identité, des justificatifs de sa qualité de professionnels de santé, et des critères permettant de prétendre à la vaccination, il sera reçu par un médecin, du CHU ou médecin libéral, pour la consultation pré-vaccinale.

Un(e) infirmier(e) procèdera ensuite à l'injection, avant d'installer le professionnel en zone de surveillance pour une durée d'au moins quinze minutes.

Pour permettre l'ouverture de ces centres de vaccination COVID, le CHU a réceptionné un congélateur spécifiquement dédié à cet usage le 24 décembre 2020, et a également reçu **5.000 doses de vaccins** ce mardi 5 janvier 2021 pour démarrer la campagne de vaccination. D'autres livraisons sont à venir.

Rappelons que les exigences liées à la logistique vaccinale sont les suivantes :

- Les doses de vaccin se conserve à -80°
- Une fois décongelé, le flacon se conserve 5 jours, dans un réfrigérateur « classique » mais muni d'une traçabilité de température avec alarme
- Une fois reconstitué (il s'agit d'une poudre dans un flacon, qu'il convient de diluer), le vaccin doit être injecté dans les 6 heures.

Après l'ouverture de ces deux centres de vaccination cette semaine sur Amiens, d'autres centres ouvriront à compter de la semaine prochaine, au sein d'établissements publics et privé du territoire du ressort du CHU Amiens-Picardie, avec le soutien des professionnels de santé libéraux.

Les informations précises concernant ces nouveaux centres seront communiqués ce vendredi 8 janvier 2021.

---

<sup>i</sup> Liste des comorbidités dans le Décret n° 2020-1365 du 10 novembre 2020: